



Droit de visite et d'hébergement

Par **lapuceco**, le **03/08/2008** à **02:08**

Divorcée en 1997 j'ai obtenu la garde de mon fils agé alors de 3 ans, à l'age de 10 ans mon fils a souhaité partir vivre avec son père je ne m'y suis pas opposé. Aujourd'hui mon fils agé de 14 ans est à nouveau sous ma garde, il est revenu vivre à la maison : c'est lui qui en a fait la demande, c'est donc de son plein gré qu'il est revenu, l'ambiance chez son père étant devenue catastrophique (non entente avec sa belle-mère, aucune communication avec son père, interdiction de jouer avec ses demies-soeurs, blessures verbales... En bref ils l'ont totalement ignoré pendant environ un an) : son père a un droit de visite classique. Hors celui-ci vient chercher son fils mais ne le garde pas et l'emmène directement chez une tierce personne lui faisant ainsi comprendre qu'il ne fait plus parti de sa nouvelle famille (celui-ci est en effet remarié et a 3 enfants avec sa nouvelle épouse). Mon fils peut-il refuser de voir son père ? (Si oui comment doit-il s'y prendre ?) Et s'il le fait mon ex-mari sera t'il obligé de continuer à me verser une pension alimentaire pour notre fils ? Merci de me répondre rapidement car mon fils est très perturbé par cette situation et je ne voudrais pas que cela l'amène à faire des bêtises... C'est un enfant qui a des sentiments pour son père et qui se voit rejeté par celui-ci : mon ex-mari lui ayant clairement dit qu'il ne faisait plus parti de sa nouvelle vie. Je vous précise que mon ex mari et moi même ne nous adressons plus la parole depuis quelques années et que s'il continu a venir chercher son fils c'est uniquement par obligation et par rancune envers moi... A quoi bon avoir un droit de visite pour ne pas garder son enfant avec soi ? Un père a t-il le droit de faire mal à son enfant : harcèlement moral ? Dans l'attente, à très bientôt j'espère.